



Communiqué de presse n°5

Le Maroc accueille le Premier Conseil de l'Organisation pour la Protection des Végétaux au Proche-Orient (NEPPO)

M. Moha Marghi, Secrétaire Général du ministre de l'Agriculture, représentant le Ministre a présidé le 26 octobre 2010 à Rabat la cérémonie d'ouverture du premier Conseil administration de l'Organisation pour la Protection des Végétaux pour le Proche Orient (NEPPO).

Organisée par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) avec l'Appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), cette manifestation a accueilli les Vices-ministres ou Secrétaires Généraux des Ministères chargés de l'Agriculture ainsi que les Directeurs de la Protection des Végétaux de 18 pays de la région du Proche Orient, des représentants de la FAO, de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP), de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Les travaux de ce conseil auront lieu du 26 au 29 octobre à Rabat et aborderont les points suivants :

- Les termes de référence, les règles et procédures, ainsi qu'un projet de plan stratégique de l'organisation ;
- Le programme de travail ;
- La Finalisation des accords de financement ;
- L'établissement du Secrétariat de l'organisation NEPPO ;
- L'Élection du Président de la session
- L'élection du comité exécutif ;
- L'élection du Directeur exécutif.

La création de cette organisation régionale constituera pour les pays membres un forum régional privilégié de coordination, de concertation, de coopération et de promotion de mesures phytosanitaires harmonisées entre les pays de la région pour la mise en œuvre des objectifs d'une protection adéquate des végétaux. Elle permettra de renforcer les systèmes de contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux de ces pays et d'anticiper sur ceux susceptibles d'affecter toute la région. Comme elle ambitionne également d'établir des liens avec d'autres organisations régionales de protection des plantes.


Pour rappel l'accord portant la création de cet organe régional qui a été examiné et adopté lors de la conférence de plénipotentiaire tenue à Rabat sous l'égide de la FAO et à laquelle ont pris part l'Algérie, l'Égypte, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Libye, Malte, la Mauritanie, le

Maroc, Oman, le Pakistan, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et le Yémen, est entré en vigueur pour tous les pays de la région en 2009.

Ainsi, avec la création de cette organisation dont le siège sera basé à Rabat, les pays concernés ont honoré leurs engagements conformément à l'Article IX de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (FAO/CIPV) où les parties contractantes s'engagent à collaborer pour établir, dans les régions appropriées, des Organisations Régionales de la Protection des Végétaux.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M ; Abderrahman Hansal

06 73 99 78 38 

www.onssa.gov.ma